N° 26/27-031

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2
Vu le code de la recherche, notamment son article L313-1 et R322-23
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu l'arrêté n° 24/25-101 du 25 novembre 2024 portant nomination des directeurs et directeurs-adjoints des centres de recherche Ceremade, CR2D, DRM, IRISSO, Lamsade et LEDa
Vu l'avis consultatif du conseil de laboratoire de « Dauphine Recherche en Management » (DRM) du 25 juin 2026,
Vu le procès-verbal du Conseil scientifique du 16 juillet 2026.

ARRÊTE

Article 1

Fabienne BERGER-REMY, maîtresse de conférences, est nommée directrice-adjointe du laboratoire de DRM à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 octobre 2026

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL
SERVICE DE LA PRÉSIDENCE

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.